

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Brunstatt-Didenheim

Introduction

Brunstatt est classé F sur le baromètre de ParlonsVélo ! de la FUB. Pour améliorer les résultats de Brunstatt, voici un questionnaire qui peut être rempli par toutes les listes se présentant aux Municipales. Nous vous contacterons pour vérifier l'authenticité de vos réponses avant de le mettre en ligne.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 € par habitant et par an.*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 12 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue de Dornach, rue de Brunstatt.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Indiquer le temps de parcours à vélo pour relier des bâtiments, écoles, gare, zone de commerces...

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels (rue Clémenceau) et le concentrer sur les grands axes. Êtes vous prêt à donner la priorité au vélo dans les rues commerçantes et de créer une Vélo-Rue avenue d'Altkirch, ce qui coûte peu au regard des pistes cyclables séparées des trottoirs et de la voiture ?

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de

hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse Les véhicules polluants et traversant ont la possibilité de contourner la ville. Les riverains peuvent passer par les petites rues adjacentes. Ainsi le trafic traversant se réduira et les Brunstattois reprendront possession de leur ville.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Encourager par tous moyens les administrés à réduire leur vitesse pour que la voiture ne soit plus la seule option pour venir à l'école, dans le centre- ville...

Action n°11 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (mise en cul de sac rue Damberg au virage à 90° et sens uniques rue Damberg et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Réduire le trafic automobile par 2 en 5 ans.

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment en passant la ville à 30 km/h, les double-sens cyclables sont généralisés, et beaucoup de panneaux n'ont plus lieu d'être.

Action n°14 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Dépose minute pour véhicules polluants n'est pas nécessaire devant l'école primaire...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. de la poste, des banques... Veiller à positionner les arceaux correctement pour qu'ils soient utilisables.

Action n°16 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Il manque des stationnements vélos sécurisés devant la mairie, l'école primaire, la cour des Arts... Des stationnements vélo sécurisés aux abords des arrêts de bus, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°17 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°18 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

1 place de voiture = 5 arceaux = 10 vélos stationnés

Action n°19 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Déjà intégré, veiller à son application

Action n°20 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°21 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Location de VAE, Médiacycles

Action n°22 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo**Action n°23 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Formation des écoliers de CM2 à l'autonomie à vélo pour se mettre en conformité avec le programme Savoir Rouler pour 2021.

Action n°24 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°25 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°26 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°27 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°28 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°29 :

Créer une "journée sans voiture". Par exemple lors de la journée citoyenne ou le 14 juillet.

Action n°30 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.